

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 027_2021

Séance du vendredi 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi dix-huit juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 15 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Franky SALON, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Virginie VASSEUR a donné procuration à M. Eddy ROLIN.

Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HAVERSKERQUE.

VU :

Le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants ;
La délibération en date du 23 septembre 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;
La délibération en date du 19 septembre 2016 fixant les modalités de concertation ;
Le débat du conseil municipal le 03 juillet 2018 sur les orientations du PADD ;
La délibération en date du 29 mai 2019 arrêtant le projet de PLU ;
L'avis de la CDPENAF en date du 17 octobre 2019 ;
L'avis de l'autorité environnementale en date du 29 octobre 2019 ;
L'arrêté municipal en date du 18 février 2021 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 01 au 31 mars 2021 ;
Le rapport d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que le projet de plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que l'ensemble des membres du Conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

CONSIDERANT que le projet de P.L.U, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à la majorité de :

(Mme DELANNOY s'abstient)

- **APPROUVER** les modifications apportées au projet de PLU arrêté ;
- **APPROUVER** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **INDIQUER** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Haverskerque aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture durant un mois ;

- **INDIQUER** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie d'Haverskerque durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- **ETANT PRECISE** que la délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture de Dunkerque au titre du contrôle de légalité ;
- **INDIQUER** que la délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception en Sous-préfecture de Dunkerque, accompagnée du dossier de PLU, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).
Le Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

